

LEXPLUS CONSEIL ENTREPRISES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 75.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 23 RUE SALA 69002 LYON
829 589 043 RCS LYON
(CI-APRES LA « SOCIETE »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 30 JUIN 2024

[...]

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

Modification de la valeur nominale des actions de la Société

L'Assemblée Générale,

Sur proposition du Président afin de faciliter les opérations futures sur capital,

DECIDE de ***diviser la valeur nominale des actions*** par cent (1.000), en la ramenant de cent euros (100 €) à dix centimes d'euro (0,10 €), par l'augmentation du nombre d'actions, porté de sept cent cinquante (750) actions à sept cent cinquante mille (750.000) actions.

PRECISE que les sept cent cinquante (750) actions anciennes sont échangées contre sept cent cinquante mille (750.000) actions nouvelles, dans les proportions de mille (1.000) actions nouvelles pour une (1) action ancienne.

PREND ACTE que le capital social reste fixé à la somme de soixante-quinze mille euros (75.000 €) mais il est dorénavant divisé en sept cent cinquante mille (750.000) actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

SIXIEME RESOLUTION

Modification corrélative des statuts

L'Assemblée Générale,

Sous réserve de l'adoption de la précédente résolution,

DECIDE de modifier l'article 7 des statuts de la manière suivante :

« **ARTICLE 7. – CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de **soixante-quinze mille euros (75.000 €)**.

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2024, il est divisé en **sept cent cinquante mille (750.000) actions de dix centimes d'euro (0,10 €) chacune, toutes de même catégories et entièrement libérées.** »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'assemblée Générale

DONNE tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

[...]

DocuSigned by
ROMAIN LUCIANI
543AC42AFFCD49F

Extrait certifié conforme,
Le Président
SPFPL CALOR
Représentée par Romain LUCIANI